

# PROGRAMME DE FORMATION

BAJO EL MAR - Organisme de formation professionnel n°76 31 12068 31

## LES CONTRATS DU SPECTACLE VIVANT

### >> PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux artistes professionnel·les ou en voie de professionnalisation, demandeurs·euses d'emploi ou intermittents·es. Plus généralement, à toute personne qui souhaite monter un projet artistique dans le champ des Musiques Actuelles.

#### *Prérequis*

- S'inscrire dans le courant des Musiques Actuelles
- Être en processus de création ou porteur d'un projet artistique

### >> OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le·la participant·e sera capable de :

- Connaître les principes préalables à la signature d'un contrat de spectacle
- Connaître et différencier les différents types de contrat (cession, coréalisation, coproduction)
- Connaître les obligations principales de chaque contrat et savoir en adapter les clauses à des situations particulières
- Savoir lire et interpréter la clause d'annulation d'un contrat

### >> CONTENUS

#### **CONNAÎTRE LES PRINCIPES PRÉALABLES À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SPECTACLE**

- Rappels sur le fonctionnement de la licence d'entrepreneur du spectacle
- Principes de base de la formation des contrats : structures signataires, responsabilité des parties, liberté contractuelle du contrat de spectacle, clauses essentielles.

#### **CONNAÎTRE ET DISTINGUER LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRAT : CESSION, CORÉALISATION, COPRODUCTION**

- Définition préalable de la cession / coréalisation / coproduction d'un spectacle
- Enjeux contractuels pour les parties.

#### **CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS PRINCIPALES DE CHAQUE CONTRAT ET SAVOIR EN ADAPTER LES CLAUSES À DES SITUATIONS PARTICULIÈRES**

- Le contrat de cession : la détermination du prix de la cession, les obligations des parties
- Le contrat de coréalisation : la détermination du minimum garanti, l'enjeu de la rédaction de la clause financière, les obligations de chaque partie
- Le contrat de coproduction : le partage du risque entre les parties, la détermination de l'apport des parties, l'encadrement des comptes de la coproduction
- Les spécificités propres à chaque contrat : la facturation de la TVA, le règlement des droits d'auteurs, la taxe sur les spectacles

#### **SAVOIR LIRE ET INTERPRÉTER LA CLAUSE D'ANNULATION D'UN CONTRAT**

- Présentation des différents cas possibles d'annulation, et des responsabilités des parties associées
- La notion de force majeure
- Les assurances

## >> MODALITÉS D'ORGANISATION

- Durée : 2 journée soit 14 heures
- Lieu : Salle rouge ou jaune - Le Phare - 32bis route de Tarbes 31170 Tournefeuille OU salle de formation dans les locaux d'Octopus - 2 Rue Raymond Lizop 31100 Toulouse
- Effectif maximum : 15 personnes

### *Délais d'accès*

- 4 semaines après la demande pour les personnes financées par leur employeur, un OPCO ou France Travail
- 1 semaine avant pour les financements personnels dans la limite des places disponibles

## >> MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel dans les locaux du Phare : salle rouge ou salle jaune. Elle conjugue des temps collectifs et individuels, théoriques, pratiques et expérimentaux.

La méthode pédagogique est centrée sur des temps d'échange permettant la transmission, l'expérimentation et le partage d'expériences. La formation est construite en fonction des participant•es et de leurs projets artistiques, et démarrera par une présentation des différents participants, de leurs attentes et de leur connaissance sur le sujet.

Pour chacun des grands points abordés, seront mis en œuvre :

- Des connaissances théoriques, avec la mise à disposition de supports (modèles de contrats)
- L'expérience et/ou les questionnement des différents participants sur le sujet
- Un temps de travail collectif permettant la mise en pratique des notions abordées.

Les supports pédagogiques et outils présentés au cours de la formation seront transmis aux participant•es.

**Moyen technique :** salle de formation, retroprojecteur, paperboard

## >> ÉVALUATION DES ACQUIS ET SUIVI DE LA FORMATION

La validation des acquis de la formation se fera en fin de formation sous la forme d'un exercice pratique à partir du projet professionnel et artistique du stagiaire. Un certificat de réalisation sera délivré en fin de formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction. Des feuilles de présence seront signées à chaque demi-journée.

## >> EQUIPES PÉDAGOGIQUES ET INTERVENANTS

- Référent pédagogique : Julie Luga et Lisa Rodrigo
- Assistante de formation, référente administrative : Lisa Rodrigo - [lisa.rodriago@bajoelmar.fr](mailto:lisa.rodriago@bajoelmar.fr)
- Intervenante : Auriane Vigourous, Lisa Rodrigo
- 09 62 69 38 20

## >> ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation du Phare et d'Octopus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout type de handicap (sensoriel, physique, déficience intellectuelle ou cognitive), un entretien préalable sera réalisé avec la référente afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

- Contact de la référente : Kellia Keza - [kellia@bajoelmar.fr](mailto:kellia@bajoelmar.fr) / 09 62 69 38 20

## >> TARIFS

Devis sur mesure entre 280 à 840€ TTC